



TRAIL de NARROSSE



Dimanche 26 Juillet 2026

REGLEMENT

Article 1 : Description

- Course à pied de 12 kms chronométrée ouverte à tous de Cadets à Masters.
- Course à pied de 7 kms chronométrée ouverte à tous de Cadets à Masters.

Article 2 : Responsabilité et Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiques et physiologiques, immédiats ou ultérieurs, ainsi que pour les incidents matériels qui pourraient survenir aux participants et/ou à leur entourage au cours de l'épreuve.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'un organisme assureur (détail sur demande).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 3 : Parcours de Prévention Santé

Licence : aucune licence autre que celles mentionnées dans le règlement FFA 2026 ne sera acceptée.

Aucun dossard ne sera attribué sans attestation de PPS (Parcours de Prévention Santé) en cours de validité, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. (pour les copies : celle-ci doit être signée par le coureur et porter la mention « conforme à l'original »)

Un simple certificat médical n'est pas valable.

Article 4 : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions pour les différentes courses seront à faire sur le site de Pyrénées Chrono, voir lien.

Tarif préinscription : 12 € / 7€ Tarif inscription le jour même : 14 € / 10€

Les retraits de dossards* se feront sur place à partir de 7h45.

L'arrêt des inscriptions est fixé à 15 min avant le départ de la course :

Départ 12km : 8h45

Départ 7km : 9h

*Le retrait de dossard s'effectuera le jour même de l'événement ou possibilité de le récupérer la veille (samedi 25 juillet) dans le Magasin Foulées de Dax durant toute la journée. **Une pièce d'identité vous sera également demandée pour le retrait de vos dossards.**

Attention : pour le transfert de dossard en cas d'empêchement, les coureurs ont le droit de transférer leur dossard jusqu'au 19 Juillet 2026. Passé ce délai, aucun dossard ne sera ni échangeable ni remboursable, la participation à cet événement étant reversée en don caritatif à l'association Les Liens du Cœur.

Article 5 : Ravitaillement et Sécurité

3 points de ravitaillement seront prévus: 2 sur les boucles et 1 à l'arrivée

Un service de secours et des signaleurs (porteurs de gilets haute visibilité) seront présents sur le parcours. La circulation n'étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs

Article 6 : Classement, Résultats et Récompenses

Un classement sera effectué grâce au chronométrage du partenaire de la journée.

Seront récompensés : - Les 3 premières féminines du 12km - Les 3 premiers masculins du 12Km
- Les 3 premières féminines du 7km - Les 3 premiers masculins du 7km

Une tombola suivra la remise des prix par tirage au sort des numéros de dossards. La présence physique du concurrent tiré au sort, muni de son dossard, sera indispensable. L'organisation se réserve la possibilité de procéder à toute vérification d'identité nécessaire par rapport à la liste des engagés. Après chaque tirage, le numéro gagnant sera appelé. En cas d'absence dans les 15 secondes suivantes, il sera procédé à un autre tirage sans que le concurrent précédent ne puisse revendiquer quoi que ce soit. Aucun lot ou récompense ne sera valorisable.

Article 7 : Contrôle antidopage

Les participants à ces épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Environnement

Chaque coureur se doit de respecter la nature et l'environnement dans lequel il se trouve. Après chaque ravitaillement, des poubelles seront à disposition pour jeter les déchets. Merci de bien vouloir en faire bon usage sinon prière de garder vos débris jusqu'à l'arrivée.

Article 9 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de ces épreuves. En vous inscrivant à ces épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image sans réserve.

Article 10 : Annulation

En cas de force majeure, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisateur pourra être amené à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

Article 11 : Validité du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté par chaque participant dès lors de la validation de son inscription soit sur internet soit sur bulletin fourni par l'organisateur.

La participation au « FYH'TRAIL de NARROSSE » suppose l'acceptation du présent règlement et vaut engagement à le respecter vigoureusement.